

MAIRIE D'ANJOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JUILLET 2022

Date de convocation : le 7 juillet 2022

Début de séance à 18h30.

Présents : Mr DOLPHIN Jean-Michel, Mme MOREL Christine, Mr LECLERCQ Claude, Mme BOUTEILLON Véronique, Mr MOREL Joël, Mr DOLJANSKY Paul, Mr TALARON Patrice, Mme REBUT Carine, Mme DUMOULIN Sabrina, Mme BOGEAT Caroline.

Excusés : Mr ALFARO Ramon, Mr CICILIEN Thibault.

Absent : Mr CASTEL Jonathan.

Pouvoir de Mr ALFARO Ramon à Mr LECLERCQ Claude.

Pouvoir de Mr CICILIEN Thibault à Mr DOLPHIN Jean-Michel.

Y EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE :

- Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités à savoir l'installation de jeux d'enfants à l'air de loisirs, la recherche de fuites souterraines, l'élagage...

Délibération est prise à l'unanimité pour la création, d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités sur le grade d'ADJOINT TECHNIQUE sur un temps de 35H hebdomadaires.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel pour la période du 18 juillet au 8 août 2022.

- Monsieur le Maire présente le courrier de Mr CADIER Denis, Adjoint Technique Territorial qui fait valoir ses droits à la retraite pour le 1^{er} janvier 2023. Ce poste était de 28H, mais le Conseil Municipal, unanime, décide par délibération, eu égard la masse de travail, de créer un poste à 35H sur le grade d'adjoint technique pour un emploi permanent.
En vue d'un tuilage le poste sera à pourvoir dès le 1^{er} octobre prochain.

Une déclaration de vacance de poste sera faite à la bourse de l'emploi du centre de gestion de l'isère et une diffusion de l'offre d'emploi se fera au niveau local.

Y TERRITOIRE D'ENERGIE : TRAVAUX D'ENTRETIEN
D'INVESTISSEMENT MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC :

Suite au transfert de la compétence Eclairage Public à Territoire d'Energie de l'Isère (TE38), des travaux ont été réalisés sur la commune dans le cadre de l'éclairage public en 2021. Lesdits travaux relèvent du budget d'investissement car ils participent à une amélioration du patrimoine au niveau énergétique.

Délibération est prise à l'unanimité pour acter la contribution aux investissements constitutive d'un fonds de concours d'un montant total de 231,77 €.

Y ADMISSION EN NON VALEUR :

La Trésorerie du Roussillonnais a adressé un état de 3 titres de 2017 et 2019, relatifs au service cantine garderie, qui n'ont pu être recouvrés.

De ce fait, délibération est prise à l'unanimité pour mettre en non-valeur ces 3 titres pour un montant de 13,59 €.

Fin de la séance à 20H30.

